

1267

Lundi 11 juin 1945.

Traitement du Ministre  
Suisse en Yougoslavie.

Cas de M. Köcher, ancien  
ministre du Reich.

Département de justice et police. V e r b a l .

En liaison avec la question du séjour en Suisse de M. Köcher traitée dans la séance du 8 juin 1945, le chef du département de justice et police soumet un projet de communiqué, qui est approuvé sous réserve des modifications que pourrait encore demander le chef du département politique et dans l'idée qu'il ne sera publié que si l'occasion n'est pas donnée au Conseil fédéral de s'exprimer verbalement devant les chambres au cours de la présente session.

Extrait du procès-verbal aux départements politique et de justice et police.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

de fixer, sous réserve de l'approbation des Chambres fédérales, à 50.000 francs le traitement annuel du Ministre de Suisse à Belgrade.

Extrait du procès-verbal (en 3 exemplaires) au département politique pour la suite à donner et au département des finances et des douanes pour son information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Ch. Oser